

COMITE SYNDICAL

Séance du 11 février 2019

14 heures 00

Délibération n°1 - <u>FINANCES</u> - COMPTE DE GESTION 2018 DU POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS - APPROBATION.

M. BECHU Christophe, Président, expose :

Le Comité Syndical:

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018, et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des Restes à Recouvrer et l'état des Restes à Payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018,

déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président

## Réunion du 11 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à quatorze heures, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le 4 février deux mil dix-neuf, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole -83 rue du Mail- à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

# **ETAIENT PRESENTS**

M. BECHU Christophe, M. BERNHEIM Jean-Pierre, Mme BIENVENU Roselyne, M. CAPUS Emmanuel, M. CESBRON Philippe, M. COCHARD Gérald, M. DAVY Jean-Luc, M. DE VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. DIMICOLI Daniel, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GOUA Marc, M. GUEGNARD Jacques, M. LE BARS Jean-Yves, M. LEBRUN Henri, M. PAVILLON Jean-Paul, M. POQUIN Franck, Mme RAK Monique, M. SAMSON Gilles, M. SAULGRAIN Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, M. SEGUIN André, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. TAILLEFAIT Antony, M. TREMBLAY Gérard, M. VERNOT Pierre.

## **ETAIENT EXCUSES**

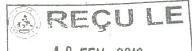
M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BERARDI Marc, Mme BOBET Corinne, Mme CHARRIER Joëlle, M. CHAUSSERET Jean, M. CHIMIER Denis, M. DUPRE Bernard, Mme LEVEQUE Valérie, Mme MACE Huguette, Mme MAILLET Véronique.

#### **ETAIENT ABSENTS**

M. BOISMORIN Gino, M. FROGER Daniel, M. ROISNE Didier.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
Mme BOBET Corinne	M. DAVY Jean-Luc
M. DUPRE Bernard	M. BECHU Christophe
M. CHAUSSERET Jean	M. POQUIN Franck
Mme LEVEQUE Valérie	M, SCHMITTER Marc
M. CHIMIER Denis	M. DIMICOLI Daniel
M. ARLUISON Jean-Christophe	Mme SOURISSEAU Sylvie



1.9 FEV. 2019

PREFECTURE DE MAINE-et-LOIRE

# **COMITE SYNDICAL**

Séance du 11 février 2019

14 heures

# Délibération n°2 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - APPROBATION

Sous la Présidence de Mme BIENVENU Roselyne, Vice-Présidente,

Le Comité Syndical examine le Compte Administratif de 2018 et, à l'unanimité :

A – approuve le Compte Administratif 2018.

B – approuve le résultat de l'exercice à <u>– 200 392.56 €</u> se décomposant comme suit :

	Section de fonctionnement	Section investissement	Résultat d'exécution	
Recettes	683 833.85 €	403 662.25 €	1 087 496.10 €	
Dépenses	764 697.22 €	301 053.16 €	1 065 750.38 €	
Résultat	- 80 863.37 €	102 609.09 €	21 745.72 €	

Résultat de l'exercice - Excédent : 21 745.72 €

C – approuve la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs, soit :

Résultats antérieurs :

Excédent:

450 185.32 €

Résultat de l'exercice 2018 :

Déficit :

21 745.72 €

Résultat Net de clôture :

Excédent de :

471 931.04 €

Se décomposant comme suit

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs :

189 344.68 €

Résultat de l'exercice 2017 :

- 80 863.37 €

Soit un total à affecter de :

108 481.31 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs :

260 840.64 €

Résultat de la section d'investissement 2017 : Soldes des restes à réaliser :

102 609.09 € 0,00€

TOTAL:

363 449.73 €

Soit un besoin à couvrir de : Néant

#### Réunion du 11 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à quatorze heures, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le 4 février deux mil dix-neuf, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole – 83 rue du Mail- à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

# **ETAIENT PRESENTS**

M. BECHU Christophe, M. BERNHEIM Jean-Pierre, Mme BIENVENU Roselyne, M. CAPUS Emmanuel, M. CESBRON Philippe, M. COCHARD Gérald, M. DAVY Jean-Luc, M. DE VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. DIMICOLI Daniel, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GOUA Marc, M. GUEGNARD Jacques, M. LE BARS Jean-Yves, M. LEBRUN Henri, M. PAVILLON Jean-Paul, M. POQUIN Franck, Mme RAK Monique, M. SAMSON Gilles, M. SAULGRAIN Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, M. SEGUIN André, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. TAILLEFAIT Antony, M. TREMBLAY Gérard, M. VERNOT Pierre.

# **ETAIENT EXCUSES**

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BERARDI Marc, Mme BOBET Corinne, Mme CHARRIER Joëlle, M. CHAUSSERET Jean, M. CHIMIER Denis, M. DUPRE Bernard, Mme LEVEQUE Valérie, Mme MACE Huguette, Mme MAILLET Véronique.

## **ETAIENT ABSENTS**

NOM DEC MANDANTS

M. BOISMORIN Gino, M. FROGER Daniel, M. ROISNE Didier.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DEC MANDATAIDEC

MOM DES MANDANTS		NOW DES MANDATAIRES
9		
Mme BOBET Corinne		M. DAVY Jean-Luc
M. DUPRE Bernard		M. BECHU Christophe
M. CHAUSSERET Jean		M. POQUIN Franck
Mme LEVEQUE Valérie		M. SCHMITTER Marc
M. CHIMIER Denis		M. DIMICOLI Daniel
M. ARLUISON Jean-Christophe		Mme SOURISSEAU Sylvie

# D - Affecte:

- 1) L'ensemble du résultat de fonctionnement est affecté en report en recette de fonctionnement au 002 : résultat de fonctionnement reporté.
- 2) L'ensemble du résultat d'investissement est affecté en report en recette d'investissement au 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Monsieur le Président n'est pas présent lors du débat et du vote.

Le Président,

The Teach.



# **COMITE SYNDICAL**

# Séance du 11 février 2019

## 14 heures

# Délibération n°3 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2019 - APPROBATION

M. Christophe BECHU, Président, expose :

Le débat d'orientations budgétaires du 17 décembre dernier a précisé les grandes masses du budget primitif 2019.

Le Budget Primitif 2019 qui vous est présenté respecte le cadre financier annoncé. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, suivant l'instruction comptable M 14.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 759 066.47 €.

Ce budget primitif 2019 est marqué par les éléments suivants :

# **FONCTIONNEMENT:**

## En dépenses :

Les conséquences financières du rattachement administratif du Conseil de développement au Pôle métropolitain Loire Angers sont désormais intégrées en année pleine puisque ce rattachement a pris effet au 1<sup>er</sup> mai 2018.

Les dépenses de fonctionnement du Conseil de développement Loire Angers sont estimées comme suit en 2019 :

- 37 550 € au titre des charges courantes
- 130 000 € au titre des charges de personnel

Parmi les dépenses de fonctionnement d'un montant global de 1 083 131.31 €, les charges de personnel du Pôle métropolitain (Chapitre 012) représentent 416 100 € soit 38 %.

Les charges à caractère général (Chapitre 011) d'un montant de 184 270 € représentent 17 % et intègrent :

- Les charges courantes du Conseil de développement (37 550 €)
- La poursuite des frais d'études liées à l'élaboration du PCAET (dont la mise en place du cadastre solaire, approuvée par le comité syndical le 17 décembre dernier).

Le poste « Subventions » (chapitre 65) représente 30 % des dépenses de fonctionnement soit un montant global de 332 178 €.

#### Réunion du 11 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à quatorze heures, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le 4 février deux mil dix-neuf, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole – 83 rue du Mail- à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

## **ETAIENT PRESENTS**

M. BECHU Christophe, M. BERNHEIM Jean-Pierre, Mme BIENVENU Roselyne, M. CAPUS Emmanuel, M. CESBRON Philippe, M. COCHARD Gérald, M. DAVY Jean-Luc, M. DE VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. DIMICOLI Daniel, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GOUA Marc, M. GUEGNARD Jacques, M. LE BARS Jean-Yves, M. LEBRUN Henri, M. PAVILLON Jean-Paul, M. POQUIN Franck, Mme RAK Monique, M. SAMSON Gilles, M. SAULGRAIN Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, M. SEGUIN André, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. TAILLEFAIT Antony, M. TREMBLAY Gérard, M. VERNOT Pierre.

# **ETAIENT EXCUSES**

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BERARDI Marc, Mme BOBET Corinne, Mme CHARRIER Joëlle, M. CHAUSSERET Jean, M. CHIMIER Denis, M. DUPRE Bernard, Mme LEVEQUE Valérie, Mme MACE Huguette, Mme MAILLET Véronique.

#### **ETAIENT ABSENTS**

M. BOISMORIN Gino, M. FROGER Daniel, M. ROISNE Didier.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### NOM DES MANDANTS

Mme BOBET Corinne
M. DUPRE Bernard
M. CHAUSSERET Jean
Mme LEVEQUE Valérie
M. CHIMIER Denis
M. ARLUISON Jean-Christophe

# NOM DES MANDATAIRES

M. DAVY Jean-Luc
M. BECHU Christophe
M. POQUIN Franck
M. SCHMITTER Marc
M. DIMICOLI Daniel
Mme SOURISSEAU Sylvie

Il comprend le soutien financier à ALDEV, aux chambres consulaires (au titre du solde de l'animation de l'ORAC 2015-2018), ainsi qu'à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), conformément au programme de travail approuvé par le comité syndical.

Le bilan de l'ORAC sera présenté au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre 2019.

Cette subvention intègre notamment l'étude relative à l'état des lieux de la pratique de la natation scolaire sur le territoire du Pôle métropolitain (coût estimé à 24 500 €). Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin du 1er trimestre 2019.

# En recettes:

Les recettes se composent essentiellement de la participation des membres du Pôle métropolitain Loire Angers maintenue à 1.50 € par habitant, soit 566 421 €.

A ces recettes vient s'ajouter le remboursement par Angers Loire Métropole des frais de fonctionnement (structure et personnel) du Conseil de développement, soit 37 550 € + 130 000 € soit 165 550 €.

Pour mémoire, par convention de partenariat signée le 5 novembre 2018, Angers Loire Métropole s'engage à rembourser au Pôle métropolitain les frais de fonctionnement du Conseil de développement dans la limite de 2.5 équivalents temps plein (soit environ 130 000 €) et de 70 000 € au titre des charges courantes de fonctionnement.

Enfin, trois subventions sont attendues :

- La subvention de l'Union Européenne au titre de l'animation du programme LEADER pour l'année 2017 (41 700 €).
- La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) de l'Etat au titre des travaux de révision du SCoT (55 000 €).
- L'aide du Conseil Régional pour financer les études relatives à l'élaboration du PCAET (42 600 €).

Le virement à la section d'investissement s'élève à 5 482.43 €.

# INVESTISSEMENT:

#### En dépenses :

Il s'agira de poursuivre les études liées à la révision du SCoT (197 035 €) ainsi que le versement du solde des aides aux entreprises dans le cadre de l'ORAC (150 000 €).

Comme validé au cours du débat d'orientations budgétaires, la somme qui ne sera pas consommée au titre de l'ORAC (220 000 €) sera affectée aux premières opérations d'investissement qui seront lancées dans le cadre du Plan Climat Air-Energie-Territorial.

Enfin, un crédit de 5 000 € est réservé pour finaliser la refonte du site internet du Conseil de développement Loire Angers.

# En recettes:

Le Pôle percevra le solde des subventions de l'Etat et de la Région dans le cadre de l'ORAC (166 000 €) ainsi que le FCTVA (5 000 €).

Je vous propose donc

- De confirmer la participation des collectivités adhérentes à 1,50 € par habitant
- De voter le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 759 066.47 €.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Le président,



# **COMITE SYNDICAL**

Séance du 11 février 2019

14 heures

# Délibération n°4 - <u>LEADER</u> - PROPOSITION D'ADHESION AU RESEAU NATIONAL LEADER

Mme Roselyne BIENVENU, vice-présidente, expose :

Le réseau LEADER France est une fédération qui regroupe plus de 210 Groupes d'Action Locale (GAL).

Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est un partenaire reconnu et intervient pour relayer les difficultés des 340 territoires ruraux engagés dans la démarche LEADER mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Il est proposé au comité syndical d'adhérer au réseau et ainsi soutenir la fédération dans ses différentes missions notamment :

- L'organisation de manifestations en faveur des Groupes d'Action Locale (GAL)
- La défense de la place de la ruralité et de LEADER dans la future programmation 2021-2027.
- Le travail auprès des autorités de gestion pour accélérer la mise en œuvre du programme 2014-2020.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 600 €.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Le président,

# Réunion du 11 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à quatorze heures, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le 4 février deux mil dix-neuf, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole – 83 rue du Mail- à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS**

M. BECHU Christophe, M. BERNHEIM Jean-Pierre, Mme BIENVENU Roselyne, M. CAPUS Emmanuel, M. CESBRON Philippe, M. COCHARD Gérald, M. DAVY Jean-Luc, M. DE VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. DIMICOLI Daniel, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GOUA Marc, M. GUEGNARD Jacques, M. LE BARS Jean-Yves, M. LEBRUN Henri, M. PAVILLON Jean-Paul, M. POQUIN Franck, Mme RAK Monique, M. SAMSON Gilles, M. SAULGRAIN Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, M. SEGUIN André, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. TAILLEFAIT Antony, M. TREMBLAY Gérard, M. VERNOT Pierre.

## **ETAIENT EXCUSES**

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BERARDI Marc, Mme BOBET Corinne, Mme CHARRIER Joëlle, M. CHAUSSERET Jean, M. CHIMIER Denis, M. DUPRE Bernard, Mme LEVEQUE Valérie, Mme MACE Huguette, Mme MAILLET Véronique.

## **ETAIENT ABSENTS**

M. BOISMORIN Gino, M. FROGER Daniel, M. ROISNE Didier.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### NOM DES MANDANTS

Mme BOBET Corinne
M. DUPRE Bernard
M. CHAUSSERET Jean
Mme LEVEQUE Valérie
M. CHIMIER Denis
M. ARLUISON Jean-Christophe

#### **NOM DES MANDATAIRES**

M. DAVY Jean-Luc
M. BECHU Christophe
M. POQUIN Franck
M. SCHMITTER Marc
M. DIMICOLI Daniel
Mme SOURISSEAU Sylvie